

## **Travailleurs (im)migrants au Québec et au Canada : vers le respect administratif de leurs droits et libertés?**

**Eugénie Depatie-Pelletier**

**Démographie/UdeM – associée de recherche**

**Chaire de Recherche du Canada en Droit international des migrations**

**Automne 2007**

Au Canada, deux grands cadres administratifs régissent les dizaines de programmes d'intégration de travailleurs étrangers sous permis temporaire de travail: le cadre administratif développé par Citoyenneté et immigration Canada (CIC), avec émission de permis de travail « ouverts » ou « semi-ouverts », et le cadre administratif développé conjointement par Ressources humaines et développement social Canada (RHDSO) et CIC, caractérisé par un processus d'émission de permis de travail « hyperrestrictifs » ou « restrictifs » basée sur le modèle de 1955. Les travailleurs étrangers temporaires admis sous permis de travail CIC « ouverts » ou « semi-ouverts » se voient reconnaître le droit à la mobilité totale ou sectorielle sur l'ensemble du marché du travail canadien. Au contraire, les travailleurs étrangers temporaires admis à travers le cadre RHDSO-CIC (communément nommé *Programme des travailleurs étrangers temporaires* ou *PTET*) se verront encore aujourd'hui émettre des permis « hyperrestrictifs » ou « restrictifs » et ainsi retirer le droit à la liberté professionnelle/résidentielle/familiale au Canada: interdiction de changer d'employeur, obligation de dormir chez son employeur, interdiction de tenter l'intégration permanente, interdiction de vivre en famille.

## Ressortissants étrangers

### ayant reçu un permis temporaire de travail au Canada en 2006

Programme d'autorisation temporaire à l'emploi		Nbres de personnes autorisées avec permis	% des étrangers autorisés par un permis
Programmes LIRP	(aucun permis nécessaire pour certains travailleurs étrangers)		
Programmes CIC – permis de travail « ouverts » ou « semi-ouverts »	Candidats à l'immigration – conjoints, ex-aides familiales, etc.	41 118	15,4%
	Autres résidents temporaires – étudiants, demandeurs d'asile, personnes sans statut (déportation sous moratoire), etc.	48 902	18,4%
	Programmes d'échanges/ententes/accords internationaux privés et gouvernementaux – Initiatives Affaires Étrangères Canada	53 435	20,0%
	Initiatives CIC	24 003	9,0 %
	<b>TOTAL PROGRAMMES CIC</b>	<b>167 458</b>	<b>62,8 %</b>
Programmes RHDSC-CIC	RHDSC-CIC – travailleurs peu qualifiés (PTET-C/D) <b>permis de travail « hyperrestrictifs »</b>	61713	23,2%
	RHDSC-CIC – travailleurs qualifiés (PTET-0/A/B) <b>Permis de travail « restrictifs »</b>	37 252	14,0%
	<b>TOTAL PTET</b>	<b>98 965</b>	<b>37,2%</b>
Total personnes reçu permis de travail en 2006		266 423	100

Source: Depatie-Pelletier, E. (2007), Programmes canadiens de travailleurs étrangers : autorisations en 2006 et sélection de portraits statistiques historiques, présentation à la conférence *Immigration, minorités et multiculturalisme au sein des démocraties*, Montréal, 25 octobre

### **Restrictions et non-respect du droit à la liberté, du droit à la dignité et du droit à la sécurité**

À cause de ces restrictions (interdiction de changer d'employeur et interdiction de tenter l'intégration permanente), la possibilité de travailler des travailleurs admis via le *PTET* dépend totalement de la volonté arbitraire d'un employeur. Ces travailleurs sont ainsi rendus, d'une façon purement administrative, extrêmement vulnérables aux abus de droit par l'employeur. Au même moment, ces restrictions rendent impossible le plein accès de ces travailleurs (pourtant vulnérabilisés) aux mécanismes provinciaux de protection/réparation en cas d'abus de droit (mais aussi d'accident de travail ou de maladie) associé une cessation de la relation d'emploi. Malgré cette double-

précarisation directement liée à la nature de leur permis de travail PTET, CIC continue de refuser d'autoriser aux travailleurs étrangers temporaires non seulement l'accès pour ces derniers aux mécanismes de prévention d'abus de droit existant (les programmes CIC-provinces d'intégration des nouveaux arrivants - accueil, information aux droits, cours de langue, insertion en emploi, hébergement d'urgence et aide juridique en cas d'abus), mais aussi l'accès au mécanisme de protection/réparation d'abus de droit pour les résidents non-permanents (le programme CIC de régularisation du statut pour considérations humanitaires) en cas de perte de statut due à une violation de droit au Canada.

### **Non-respect du droit à la vie privée, de la liberté d'association et du droit à l'union familiale**

Aussi, l'obligation de résider chez l'employeur (imposée à une partie des travailleurs admis via le PTET) constitue une restriction radicale du droit à la vie privée du travailleur, et ainsi à ses possibilités d'exercer son droit à la liberté d'association (à une unité syndicale ou autre type d'association). Finalement, la non-reconnaissance pour certains d'entre eux du droit à la réunification familiale temporaire (combinée ou non à l'obligation de résidence chez l'employeur et/ou à la non-reconnaissance du droit de postuler dès pour l'immigration permanente) contribue à empirer le niveau d'isolement psychologique du travailleur (et ainsi à amplifier son état de vulnérabilité face à l'employeur, état déjà problématique à cause des autres restrictions de droits et libertés et exclusions de fait aux mécanismes de protection publics, communautaires et syndicaux).

Non-respect du droit à l'égalité des travailleurs étrangers temporaires admis via le PTET  
Compte tenu des restrictions aux libertés d'une part et, d'autre part, de limites à l'accès aux mécanismes de protection en cas d'abus, d'accident ou de maladie, et ce malgré la loi fédérale qui reconnaît<sup>1</sup> à tous les travailleurs étrangers temporaires admis au Canada via le PTET le droit à des conditions de travail qui satisfont aux normes

---

<sup>1</sup> Article 203 du *Règlement de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

appliquées aux Canadiens (citoyens et résidents permanents), il est possible d'affirmer que ni le gouvernement fédéral ni les parlements et gouvernements provinciaux n'ont, jusqu'à présent, adapté lois, règlements et directives administratives de façon à permettre le respect du droit à l'égalité des travailleurs admis via le PTET et, plus précisément, de façon à permettre au Canada l'applicabilité du principe d'égalité en matière de conditions de travail et protection sociale, entre tous les travailleurs étrangers temporaires et les travailleurs canadiens.

De plus, les différentes mesures discriminatoires de CIC envers les travailleurs admis via le PTET par rapport aux autres travailleurs étrangers temporaires (octroi d'un permis de travail « restrictif » ou « hyperrestrictif » et non pas « ouvert » ou « semi-ouvert », mais aussi reconnaissance ou non du droit à la réunification familiale temporaire et l'accès dès l'arrivée au système d'immigration) sont basées sur 1, 2 ou 3 motifs de discrimination désormais considérés anticonstitutionnels selon les chartes. En effet, CIC discrimine les travailleurs étrangers temporaires dans la reconnaissance de droits et libertés en fonction de l'existence ou non d'une entente internationale applicable (discrimination fonction de l'origine nationale du travailleur) et/ou du type d'emploi qu'ils comptent occuper au Canada (discrimination fonction du sexe et/ou de la condition sociale du travailleur).

En résumé, les travailleurs admis via le *PTET* se voient nier de façon systémique non seulement le droit à l'égalité de traitement avec les travailleurs canadiens et le droit à l'égalité de traitement avec les autres travailleurs étrangers temporaires au Canada, mais aussi leurs droit à la liberté, à la vie privée et à la sécurité. Pourtant, depuis 1976 les droits de tous les travailleurs à la liberté, à l'égalité (non-discrimination en fonction de l'origine nationale et du sexe) et à la sécurité sont reconnus par la Charte québécoise (et depuis 1982 par la Charte canadienne), mais aussi leurs droits à la vie privée, à l'égalité (non-discrimination en fonction de la condition sociale) et à la protection par les membres de sa famille sont également explicitement protégés de façon quasi-constitutionnelle au Québec.

Dans ce contexte, CIC et RHDSC (et au Québec le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles MICC) visent actuellement à réformer le PTET, notamment afin de permettre une meilleure protection des droits de ces travailleurs au Québec et au Canada. À cet effet, certains éléments de réforme sont jugés fondamentaux par différents groupes d'appui aux travailleurs étrangers temporaires au Québec.

(1) La réforme du cadre du *Programme des travailleurs étrangers temporaires*

En ce qui a trait au cadre administratif, il semble nécessaire, afin de respecter les droits de ces travailleurs au Québec et au Canada, de leur fournir des permis de travail « semi-restrictifs » et non plus « hyperrestrictifs », soit des permis valides auprès de tous les employeurs autorisés d'un secteur d'emploi provincial déterminé et sans obligation de résidence chez l'employeur ni rapatriement éventuel obligatoire. La fin de la cessation de l'emploi causant une perte du statut de travailleur permettra aux travailleurs d'accéder normalement en cas de besoin aux mécanismes provinciaux de protection sociale auxquels ils ont droit.

(2) La réforme de la gestion du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Aussi, il serait nécessaire de mettre sur pied un service gouvernemental direct et de services communautaires adaptées pour les travailleurs étrangers temporaires victimes d'abus de droit au Canada par l'employeur et/ou par l'agence de recrutement/placement.

(3) La réforme des législations du travail au niveau provincial

Afin de prévenir le maintien ou le développement de conditions de travail illégales au Québec et au Canada, il est également à remettre en question l'autorisation par le gouvernement fédéral (et le MICC au Québec) à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires sous permis restrictif dans des secteurs économiques provinciaux au sein desquels la protection en cas d'accident de travail ne s'applique pas automatiquement (ex : aides familiales à domicile au Québec) ou au sein desquels le droit à la syndicalisation est encore impossible à exercer (ex : travailleurs agricoles au Québec, en Ontario et en Alberta).

#### (4) La réforme des programmes d'immigration provinciaux et fédéral

Le PTET n'est plus utilisé pour combler des pénuries temporaires de travailleurs. Il est désormais utilisé par les gouvernement fédéral et provinciaux pour combler des pénuries récurrentes ou permanentes, promettant ainsi un statut précaire « permanent » pour une partie des travailleurs au Canada. Les programmes d'immigration sont effectivement littéralement déconnectés des besoins des employeurs à court terme et des besoins des marchés du travail provinciaux à moyen terme. Tant et aussi longtemps que les travailleurs étrangers employables ne se verront pas reconnaître pour eux et leur famille un droit à l'établissement permanent, une sous-classe de travailleurs hypervulnérable et hyperexploitée sera maintenue au Canada, promettant une tendance à la hausse des violations de droit, une tendance à la baisse des conditions de travail minimales et, à long terme (comme c'est déjà malheureusement le cas dans différents pays européens) une tendance à la hausse des tensions sociales entre travailleurs et familles socialement exclus et travailleurs et familles socialement privilégiés.

L'immigration et le traitement des travailleurs étrangers temporaires est une compétence fédérale au Canada, sauf dans le cas du Québec depuis l'accord Canada-Qc de 1991. Reste à voir si le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles décidera de réformer par lui-même le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* de façon à faire respecter au Québec les droits de ces travailleurs protégés par la Charte québécoise, ou bien s'il attendra que le fédéral implémente ses propres éléments de réforme en fonction de la Charte canadienne.

## RÉFÉRENCES

### 1. Cadre légal

Charte canadienne des droits et libertés (1982)

Charte québécoise des droits et libertés de la personne (1976)

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002)

Règlement de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2002)

### 2. Système d'immigration et projet pilote du *Programme des travailleurs étrangers*

Canadian Labour Congress (2007), *Analysis, Solidarity, Action—a Workers' Perspective on the Increasing Use of Migrant Labour in Canada*, Ottawa

-- (2004), Cook, V. (2004), *Workers of Colour within A Global Economy : CLC Research Paper on Migrant Workers*, Ottawa : Canadian Labour Congress

Citoyenneté et immigration Canada (2005), *Faits et chiffres*

Citoyenneté et immigration Canada (2005), *The Monitor*

Colins, R. (1996), *Discrimination and Difference: Canadian Immigration Policy from a World Systems Perspective*, article présenté à la *Canadian Association for the Study of International Development Conference*, Brock University, St. Catherines (Ontario), juin

Partenaires Delta (2007), *Rapport des discussions tenues avec des employeurs sur le projet pilote d'embauche de travailleurs étrangers pour des postes requérant un niveau peu élevé de formation du programme relatif aux travailleurs étrangers*, Ressources Humaines et Développement Social Canada, mars

Interpares Canada (2006), *The Boundaries of Belonging: reflections on Migration Policies into the 21st Century*, *Interpares Occasional Papers 7*, Ottawa

Kairos Canada (2006), *Proposals to improve employability of undocumented and temporary workers*, Paper submitted to the Commons Standing Committee on Human Resources, Toronto

Kofman, E. (2007), *Stratified Migrations, Entitlements and Social Justice*, article présenté à la conférence *Citizenship, Identity and Social Justice*, University of Windsor Center for Studies in Social Justice, 18 mai

Mattila, H. S. (2000), *Protection of Migrants' Human Rights: Principles and Practice*, *International Migration Review* 38(6)

Piché, V., E. Pelletier et D. Epale (2006), *Identification des obstacles à la ratification de la Convention de l'O.N.U. sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : le cas du Canada*, Genève : UNESCO

Satzewich V. (1990), *Rethinking Post-1945 Migration to Canada: Towards a Political Economy of Labour Migration*, *International Migration Review* 28(3)

Sharma, N. (2005), *Home Economics : Nationalism and the Making of « Migrant Workers » in Canada*, Toronto : University of Toronto Press

--(2001), On being not Canadian: The social organization of "migrant workers" in Canada, *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 38(4)

--(2000), Race, Class, Gender and the Making of Difference: The Social Organization of "Migrant Workers" in Canada, *24.2 Atlantis* 5

Taran, P. A. (2000), Human Rights of Migrants: Challenges of the New Decade, *International Migration Review* 38(6)

Walia, H. (2006), Colonialism, Capitalism and the Making of the Apartheid System of Migration in Canada, *ZNet Magazine*, 4 mars

### 3. Le Programme des aides familiales résidentes (PAFR)

Buhler, S. (2006), Is better good enough? Canada's Live-in Caregiver Program, *Human Rights Tribune* 12

Cohen, R. (2000), "Mom is a Stranger": The Negative Impact of Immigration Policies on the Family Life of Filipina Domestic Workers, *Canadian Ethnic Studies/ Etudes Ethniques Au Canada* XXXII

England, K. & B. Stiell (1997), They think you're as stupid as your English is: constructing foreign domestic workers in Toronto, *Environment and Planning A* 29

Grande, N. & J. Kerr (1998), 'Frustrated and displaced': Filipina domestic workers in Canada, *Gender and Development* 6 (1)

Hale, A. (2006), Cradling Imperialism: Canada's live-in nanny program, *The University of Victoria's Independent Newspaper* 60 (27)

Hodge, J. (2006), "Unskilled Labour": Canada's Live-in Caregiver Program, *Undercurrent* 3 (2)

Langevine, L. & M.-C. Belleau (2000), Trafficking in Women in Canada : A Critical Analysis of the Legal Framework Governing Immigrant Live-in Care givers and Mail-Order Brides, *Status of Women Canada*

McKay, D. (2002), Filipina Identities: Geographies of Social Integration/Exclusion in the Canadian Metropolis, *Research on Immigration and Integration in the Metropolis Working Paper Series*, Simon Fraser University

Macklin, A. (1992), Foreign Domestic Workers: Surrogate Housewife or Mail Order Servant? *McGill Law Journal* 37

Oxman-Martinez, J., J. Hanley & L. Cheung (2004), Another look at the Live in-Caregivers Program, *Immigration et Métropoles*, Montréal

Pratt, G. (2002), Between Homes: Displacement and Belonging for Second Generation Filipino-Canadian Youth, *Research on Immigration and Integration in the Metropolis, Vancouver Working Paper Series* No.02-13, Simon Fraser University

-- (1999), From registered nurse to registered nanny: discursive geographies of Filipina domestic workers in Vancouver, B.C., *Economic Geography* 75 (3)

-- and the Philippine Women Centre, (1998) Inscribing Domestic Work On Filipina Bodies, in Nast, H. & S. Pile (éd.) *Places Through The Body*, London: Routledge

-- (1997), Stereotypes and Ambivalence: the construction of domestic workers in Vancouver, British Columbia, *Gender, Place and Culture* 4 (2)

Spitzer, D., C. Bernardino, & I.I. Pereira (2002), *In the shadows: live-in caregivers in Alberta, Changing Together...* (Centre for Immigrant Women), Edmonton

Stasiulis, D. & A. B. Bakan (1997), *Negotiating Citizenship: The Case of foreign domestic workers in Canada*, *Feminist Review*, 57

#### 4. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PATS)

Andre, I. (1990), *The Genesis and Persistence of the Commonwealth Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program In Canada*, *Osgoode Hall Law Journal* 28(2)

Basok, T. (2003), *Human Rights and Citizenship : the Case of Mexicain Migrants in Canada*, Center for Comparative Immigration Studies, working paper 72

--(2002), *Tortillas and Tomatoes: Transmigrant Mexican Harvesters*, Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press

--(1999), *Free to be Unfree: Mexican Guest Workers in Canada*, *Labour, Capital and Society* 32 (2)

Cecil, R.G. & G.E. Ebanks (1991), *The Human Condition of West Indian Migrant Farm Labour in Southwestern Ontario*, *International Migration* XXIX:3

Encalada Grez, E. (2005), *Harvesting Seeds of Justice: The Plight of Migrant Farm Workers in Ontario*, *Women and Environments International Magazine*, 68/69

Hennebry, J. (2001), *Ethical implications of the global movement of people and their labour : the case of temporary workers in Canada*, article présenté à la *International Union for the Scientific Study of Population Conference*, Brésil

Holley, M. (2000-2001), *Disadvantaged by Design: How the Law Inhibits Agricultural Guest Workers from Enforcing Their Rights*, *Hofstra Labour & Employment Law Journal* 18

Lashley, M. (2000), *The unrecognized social stressors of migration and reunification in Caribbean families*, *Transcultural Psychiatry* 37

North-South Institute (2003), *The Mexican and Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program : Regulatory and Policy Framework, Farm Industry Level EMPloyment Practices, and the Future of the Program under Unionization*, Ottawa

Preibish, K. (2000), *La tierra de los no-libres: migración temporal México-Canadá y dos campos de reestructuración económica neoliberal*, in *Conflictos migratorios transnacionales y respuestas comunitarias*, Leigh Bin-ford y María Eugenia D'Aubeterre (éd), México : Gobierno del Estado de Puebla, CONAPO, BUAP, ICSyH, Municipio de Puebla, Sociedad Cultural Urbanista

Pickard, M. (2003), *Mexican Workers in Canada: "Unfree" labor that Fox wants to promote in the USA*, CIEPAC

Satzewich V. (1991), *Racism and the Incorporation of Foreign Labour: Farm Labour Migration to Canada Since 1945*, New York: Routledge

Suen, R. (2001), *You Sure Know How to Pick 'Em: Human Rights and Migrant Farm Workers in Canada*, *Georgetown Immigration Law Journal* 199

United Farmworkers of America-Canadian Office (2001), *Report on Migrant Farm Workers in Canada*

United Food and Commercial Workers (2006), *National Report: Status of Migrant Farm Workers in*

Canada, Toronto

--(2005) National Report: Status of Migrant Farm Workers in Canada, Toronto

--(2004) National Report: Status of Migrant Farm Workers in Canada, Toront

--(2003) National Report: Status of Migrant Farm Workers in Canada, Toronto

--(2002) National Report: Status of Migrant Farm Workers in Canada, Toronto

Verma, V. (1996), Postnational Rights of Migrant Workers: The Mexican/ Caribbean Seasonal Agricultural Workers Program in Canada, University of Ottawa Faculty of Common Law

